

PRUNAY

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUN,
03.26.08.76.25

Bon No: 008807636		1ere Gachée: 09:26 (1)		Date: 01/12/2025 271125155955		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2):		Véhicule: M80 8x4 ROUXEL ALV M80 ALVES DOS SA	
client: 411954 chantier: 195401		SOLS GRAND EST Montbré		RUE PIERRE ADT 54700 Place de l'église 06.04.46.50.56 51500 Montbré			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
09:30				ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:	
code Béton PJDEC3E330		désignation(6)(8) DESACTIVE		certification XF2		Classe Chlorure CL 0,40	
						consistance(7) S3	
						Dmax 10	
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				Additions(type) 0		dosage(C+Ka)(5) 0	
						Résistance caractéristique(4)	
appellation commerciale DESACTIVE Dm10cc S3 CEM2 330							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
BARBOTINE POMPE 28 SOUFFLET M3 POMPE 28 SOUFFLET CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP		F.SYNTHETIQUES F.SYNTHETIQUES EA ISOSPHERE 5140 PRE 5480/4700		NOM:		signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				signature:			

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1